

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

En toute ouverture d'esprit,
nous ferons preuve de respect
et de justice envers toi. Et toi?

RESPECT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le français est la langue officielle pour toutes les communications dans l'école.

RESPECT DU MILIEU

Avoir le souci de conserver propre et en bon état les locaux et les aires communes, les abords de l'école ainsi que tout le matériel mis à la disposition de l'élève (volumes, équipement sportif, etc.)

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- **Adopter des comportements respectueux**

Un langage poli, une tenue vestimentaire appropriée et des agissements pacifiques

- **Favoriser un climat sécuritaire**

Aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à l'expression du genre telle que définie par la Charte des droits et libertés de la personne ne sera tolérée. Aucune forme de violence physique ou verbale ne sera tolérée.

- **Collaborer avec le personnel de l'école** en acceptant l'intervention des personnes en autorité (enseignant, non-enseignant, direction).

- **Vouvoyer le personnel de l'école** en utilisant le titre madame ou monsieur pour s'adresser au personnel de l'école

- **Respecter le droit à la vie privée** des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux

- **Respecter l'autorité du personnel de l'école**

RESPECT DES RÈGLES

Pour réussir à Marie-Anne, il est essentiel que chaque élève respecte les règles suivantes :

- **Être présent et arriver à l'heure à chacun de ses cours**

La formule accélérée de l'école Marie-Anne exige une participation constante de l'élève à tous ses cours ainsi qu'aux périodes de récupération. L'élève qui s'absente doit aviser son enseignant et s'informer du travail à faire pour récupérer le cours perdu. De plus, l'élève qui s'absente ou qui arrive en retard sera rencontré dans un premier temps par son enseignant, ensuite par son tuteur, pourra être référé à une ressource de l'école qui l'aidera à régler la problématique et selon le cas, sera rencontré par la direction. L'élève devra s'engager à améliorer sa fréquentation sans quoi son dossier sera fermé.

- **Être disposé à apprendre**

La consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite, car elle constitue un obstacle important à la réussite. De plus, la possession et le commerce de drogues, d'alcool ou autres substances sont des actes illégaux et seront traités comme tels.

- **Adopter des comportements sociaux adéquats**

Toute forme de transaction est interdite à l'école : échange ou vente de biens et de services, transactions d'argent, etc. Les jeux sont interdits lorsqu'ils impliquent une somme d'argent ou un troc : jeux de dés, de cartes, les paris, etc.

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève ou l'élève mineur et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

- **Adopter de bonnes conditions de travail**

L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

- **Respecter la loi sur le tabac et l'usage de la cigarette électronique**

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et lors d'activité scolaire.

- **Tenue vestimentaire**

L'élève doit être vêtu proprement et convenablement. Par exemple, les lunettes de soleil ou un chandail affichant un message haineux ne sont pas jugés convenables et respectueux dans notre école.

- **Communication et messagerie électronique**

Il est de la responsabilité de l'élève de lire son courrier à partir de son adresse électronique @csdmedu.ca et de son compte Microsoft Teams à tous les jours.

Un non-respect des règles du code de vie entraînera des conséquences
pouvant aller jusqu'à la fermeture du dossier de l'élève